

APPEL À PROJETS "Heat Auction (IF26)"

Enchère européenne pour la décarbonation de la chaleur industrielle

Jusqu'à

1 Md€

de budget dédié à la
chaleur industrielle
décarbonée



BÉNÉFICIAIRES

- Industriels
- Opérateurs énergétiques
et tiers-financeurs



FORME DE L'AIDE

Subvention versée sur 5 ans
d'exploitation



INTENSITÉ DE L'AIDE

Fixée par l'enchère (€/tCO₂
évitée)

Jusqu'à 100 M€ par projet,
250 M€ au-delà de 400 °C



PÉRIODE

Ouverture : décembre 2026
Clôture : février 2027 (est.)

FINANCEUR



Après une 1^{ère} édition réussie (65 projets financés, dont 21 en France), la Commission européenne lance fin 2026 la deuxième édition de son enchère dédiée à la chaleur industrielle : **la Heat Auction (IF26)**. Avec **1 milliard d'euros**, elle finance le remplacement de la chaleur fossile (gaz, fioul, charbon) par des sources décarbonées, selon un mécanisme d'enchère : **les projets offrant le meilleur coût par tonne de CO₂ évitée sont financés en priorité**.

QUELS PROJETS ?

Projets portés par un candidat seul ou en consortium, sur un site unique.

L'enchère finance la conversion de la production de chaleur de procédé des sites industriels (installations neuves ≥ 3 MWth, hors chauffage urbain et hors procédés d'électrolyse) :

- ↳ électrification (chaudières et fours électriques, chauffage résistif, plasma), pompes à chaleur haute performance (COP ≥ 1,5),
- ↳ solaire thermique, géothermie,
- ↳ chaleur fatale revalorisée par PAC ou MVR, y compris celle des centres de données,
- ↳ **nouveauté IF26** : chaleur nucléaire, y compris petits réacteurs modulaires (SMR).

Biomasse et hydrogène exclus : ces projets relèvent de l'appel général du Fonds pour l'innovation.

Exemples de secteurs concernés : chimie, verre, papier-carton, fonderie, ciment et chaux, sidérurgie, agroalimentaire.

QUELS SOUTIENS ?

À la différence d'un appel à projets classique, l'aide n'est pas un pourcentage de l'investissement : c'est une **prime par tonne de CO₂ évitée** — plus votre projet décarbone, plus il est financé.

Le mécanisme en 3 temps :

- ↳ vous proposez le niveau de soutien dont votre projet a besoin (offre en €/MWh de chaleur décarbonée),
- ↳ la Commission convertit toutes les offres en €/tCO₂ via un **facteur unique de 0,170 tCO₂/MWh**, puis les classe par coût croissant,
- ↳ les projets sont financés jusqu'à épuisement du budget, chacun au prix de son offre.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ↳ **Le prix est le seul critère d'évaluation, d'où la nécessité d'une connaissance fine du dispositif.**
- ↳ **Un avantage français réel — sur le prix, pas sur le tonnage** : le mix électrique ne joue pas sur le CO₂ reconnu ; en revanche, le coût de l'électricité industrielle française réduit l'écart à combler, donc le prix à demander.
- ↳ **Un niveau d'exigence élevé dès le dépôt** : maturité technique et financière démontrée, **garanties bancaires**, entrée en exploitation sous 4 à 5 ans.
- ↳ **Cumul possible sous conditions avec d'autres aides**. Dépôt en février 2027 : la qualification du site (données, baseline CO₂, scénario, stratégie d'enchère) prend plusieurs mois — à engager dès maintenant avec ABF.

Acteur de référence du conseil en financements publics, ABF c'est :

23

Années
d'expérience

140

Collaborateurs
(docteurs, ingénieurs, ...)

15Md€

De projets
financés depuis 2013

8

Bureaux
en France

ABF

tinexta
innovation
hub

in www.abfdecisions.fr

Pour nous contacter

02 47 60 93 40
contact@abfdecisions.fr